



Urgent svp 4 proces la societe ne veut pas payer

Par **wilfried24**, le **28/03/2008** à **20:07**

Bonjour je suis employée dans une entreprise de la fonction publique territoriale, je suis chauffeur et je roule en camion remorque, je me suis fait contrôler par la gendarmerie ce matin et j'ai pris car proces rn2 pour 2 extincteurs manquants rn1 pour non bache du transport mais l'entreprise ne me fournit pas la bache (rupture) rn1 pour absence de carte grise remorque rn3 de ces proces sont au moins sous la responsabilité de l'employeur mais il ne veut pas payer. rn rn LE TOTAL DES AMENDES SELEVENT A 270€ SI PAYER SOUS 3 JOURS rn SUR UNE PAYE DE 1000€ JE PEUX VOUS DIRE QUE CA FAIS MAL rn rn COMMENT FAIRE? rn rn MERCI D'UN MAX DE REPONSE UTILE

Par **citoyenalpha**, le **29/03/2008** à **17:45**

Bonjour, rn rn MDR ne payez pas. Votre employeur recevra si il refuse de payer recevra 4 amendes forfaitaires majorées rn rn il convient de faire parvenir une lettre recommandée avec accusé de réception : rn rn récapitulez les procès verbaux qui ont été dressés (joignez les en le précisant dans votre lettre par un "ci-joint" les 3 procès verbaux") rn rn constatez le refus qui vous a été fait de régler les procès verbaux rn rn rappelez que le titulaire de la carte grise est responsable des défauts techniques et d'aménagement du véhicule. rn rn qu'en conséquence en refusant de payer il se verra contraint de payer les amendes forfaitaires majorées. rn rn Il convient de régler l'amende pour défaut de carte grise pour la remorque si vous avez oublié de la prendre. Si elle n'a pas été mise à votre disposition votre employeur se doit de la payer. rn rn Restant à votre disposition.

Par **wilfried24**, le **30/03/2008** à **13:52**

je vous remercie beaucoup pour la réponse